

## 6. - LE CLERICALISME EN ACTION 1848-1850 LA LOI FALLOUX

Le 1er juin 1848, Hippolyte Carnot, fils du Grand Carnot, [\(1RD\)](#) dépose un projet de loi proclamant l'instruction gratuite, laïque et obligatoire. Le courant prolétarien jaillit sur le devant de la scène ; il renverse l'ordre des valeurs dans les programmes d'enseignement : plus de prêtre; plus de religion à l'école. Non seulement l'école doit apprendre à lire, à écrire, à compter, mais tous les enfants doivent être élevés *«de manière à devenir véritablement dignes du grand nom de citoyens qui les attend ... « Une plus grande somme de connaissances est nécessaire ». L'enseignement doit concourir à la consécration du grand principe de la fraternité. «Je prie les instituteurs de contribuer pour leur part à fonder la République. Il ne s'agit pas, comme au temps de nos pères, de la défendre contre les dangers de la frontière, il faut la défendre contre l'ignorance et le mensonge, et c'est à eux qu'appartient cette tâche »*, écrivait Carnot.

Mais quelques jours plus tard, la bourgeoisie républicaine creusait entre le prolétariat et la République le fossé sanglant des journées de juin. La peur et l'impuissance réformatrice se conjuguent. Le projet Carnot est défigurés après que le ministre lui-même est renversé le 5 juillet sur l'incident Renouvier [\(2MP\)](#); plus de gratuité, plus de laïcité l'instruction religieuse reparait *« à l'unanimité et sans discussion »* dans les programmes. Seule, subsiste l'obligation. Mais c'est une autre législation que va sanctionner l'arrivée au pouvoir de Louis Napoléon Bonaparte, dictateur attendu impatiemment par une société ébranlée sur ses bases.

Une fois de plus, et avec une clarté aveuglante, le rôle de l'Eglise dans la lutte des classes apparaît aux yeux des moins avertis. La secousse des journées de juin provoque une réaction féroce. Le spectre rouge, le socialisme, fait frissonner les bourgeois haineux, menacés dans leurs privilèges. Comment la classe dirigeante reforme son unité idéologique et tactique, comment elle apprécie les revendications prolétariennes, comment elle livre l'éducation de ses enfants après avoir livré l'éducation des enfants du peuple, à l'armée noire des congrégations et des prêtres, c'est une page d'histoire qui mériterait à elle seule une analyse détaillée, des documents nombreuse, une synthèse puissante. .

Bornons-nous à rassembler quelques souvenirs, quelques preuves à l'appui de la thèse proposée.

Voici d'abord comment on décrit les *« partageux »* ou les *« rouges »* :

*« ...Un rouge n'est pas un homme; c'est un rouge; il ne raisonne pas, il ne pense pas. Il n'a plus ni le sens du vrai, ni le sens du juste, ni celui du beau et du bien. Ça n'est pas un être moral, intelligent et libre comme vous et moi. Sans dignité, sans moralité, sans intelligence, il fait sacrifice de sa liberté, de ses instincts et de ses idées au triomphe des passions les plus brutales et les plus grossières; c'est un être déchu et dégénéré. Il porte bien, du reste, sur sa figure, le signe de cette déchéance. Une physionomie abattue, abrutie, sans expression, des yeux ternes, mobiles, n'osant jamais regarder en face et fuyants comme ceux du cochon; les traits grossiers, sans harmonie entre eux; le front bas, froid, comprimé, et déprimé ; la bouche muette et insignifiante comme celle de l'âne ; les lèvres fortes, proéminentes, indice de passions basses; le nez sans finesse, sans mobilité, gros, large et fortement attaché au visage; voilà les caractères généraux de ressemblance que vous trouverez chez la plupart des partageux. Ils portent gravée sur toute leur figure la stupidité des doctrines et des idées avec lesquelles ils vivent »* (H. Wallon).[\(3 RD\)](#)

Et dans une étude sur les réformateurs datant de cette époque, un autre sinistre imbécile affirme péremptoirement

« *Le socialisme est fini, il faut en effacer les derniers vestiges* ». Le socialisme, produit social, création du propre développement des forces productives, le socialisme « *reflet, dans la pensée, du conflit qui existe dans les faits entre ces forces productives et la forme de la production* » [\(4MP\)](#), le socialisme est heureusement plus sûr de son destin que ces élucubrations stupides.

Mais leur seul rappel indique bien le caractère de la législation scolaire qui va faire peser sur notre pays pendant plus de trente années [\(5MP\)](#) la plus intolérable et la plus révoltante des dictatures spirituelles.

L'enseignement supérieur est brimé. Les cours de Michelet et de Quinet [\(6RD\)](#) au Collège de France sont suspendus. Deschanel est traduit devant le Conseil de l'Université pour ses idées « *socialistes* ». Sarcey [\(7RD\)](#) est enquêté à Grenoble. Taine est refusé à l'agrégation à cause des tendances de sa thèse sur les sensations. Mais ce sont surtout les instituteurs qui sont traqués dès qu'ils manifestent le moindre esprit d'insubordination vis-à-vis du curé. Bientôt l'enseignement primaire placé sous la surveillance du clergé sera mis sous la tutelle administrative du préfet [\(8MP\)](#). L'exposé des motifs indique les raisons de cette tutelle (qui dure encore !) : « *Pour un enseignement d'où peut sortir le salut ou la ruine de la société, la moralité de l'éducation, la bonne direction de l'instruction, l'activité de la surveillance, la vigueur et la promptitude de la répression ont certainement PLUS D'IMPORTANCE que les considérations purement scolaires. Or, l'expérience a démontré que les améliorations, incontestables d'ailleurs, obtenues dans cette partie de l'instruction publique depuis la loi du 15 mars 1850, l'eussent été plus complètement et plus facilement si, au lieu de dépendre de deux supérieurs différents, le maire et l'instituteur se fussent trouvés placés sous l'autorité unique et plus vigoureuse du représentant le plus élevé du pouvoir dans le département.* »

C'est en effet l'enseignement primaire, c'est le corps des instituteurs qui inquiètent le plus la dictature capitaliste et bonapartiste. « *La société périra, dit Montalembert, si l'on ne restaure l'autorité et le respect. Qui donc défend l'ordre et la propriété dans nos campagnes ? Est-ce l'instituteur ? Non ! c'est le curé. Je dis qu'aujourd'hui... les prêtres représentent l'ordre, même pour ceux qui ne croient pas* » [\(9MP additif RD\)](#).

Ce mouvement, tenté par Montalembert avant 1848 reprend de plus belle, cette fois avec l'appui des bourgeois libéraux. Thiers est parmi les plus acharnés. « *Il n'y a pas de milieu, il faut choisir entre le catholicisme et le socialisme* » [\(10MP\)](#). La discussion de la loi du 15 mars 1850, commencée en juin 1849, met en évidence les tractations entre le Pape et les évêques tout puissants qui travaillent en commission [\(11MP\)](#).

Elle est agrémentée de nombreux articles de presse interprétatifs, qui soulignent bien le caractère social de l'intervention cléricale.

Non seulement c'est la société elle-même qui se substitue à l'Université, à l'Etat, pour le gouvernement et la surveillance de l'instruction publique,

Mais, de plus :

C'est le clergé de France tout entier, représenté dans le Conseil supérieur par les trois évêques, élus de tous leurs collègues,

Représenté dans les conseils départementaux par les 81 évêques et par les 86 ecclésiastiques de leur choix,

Représenté dans toutes les paroisses par les 40.000 curés exerçant sur l'instruction primaire l'action la plus immédiate, la plus constante, la plus salutaire;

Aidé, d'ailleurs, de tous les ecclésiastiques et de tous les laïques fidèles, qui entreront dans l'enseignement libre autant qu'ils le voudront ;

Aidé aussi de toutes les congrégations religieuses reconnues et non reconnues par l'Etat, et qui entreront également autant qu'il conviendra à leur zèle, dans l'enseignement primaire et secondaire.

C'est le clergé de France, avec toutes ses forces les plus élevées, les plus belles, les plus puissantes, qui est invité par l'Etat lui-même, par les grands pouvoirs de la nation, à venir au secours de la société menacée, en demeurant d'ailleurs dans toute la plénitude de ses droits » ([12MP additif RD](#)).

Et Falloux explique lui-même le rôle de l'Eglise:

*« L'Eglise n'est point une secte, c'est une famille et une patrie : quand on peut la servir à son exemple et selon ses vues, c'est l'expansion qu'on ambitionne pour elle. »*

Quant à Thiers, avec sa férocité de petit bourgeois contre révolutionnaire, il préside la commission et pousse à l'extrême les rigueurs de la loi.

*« Je dis et je soutiens que l'enseignement primaire ne doit pas être forcément à la portée de tous, j'irai même jusqu'à dire que l'instruction est un commencement d'aisance et que l'aisance n'est pas réservée à tous. »*

*« Instruire qui n'a rien c'est mettre du feu sous une marmite vide. »*

Sa haine contre les instituteurs est légendaire.

Par contre *« je suis prêt, dit-il, à donner au clergé tout l'enseignement primaire... je veux rendre toute-puissante l'influence du clergé. Je demande que l'action du curé soit forte, beaucoup plus forte qu'elle ne l'est, parce que je compte sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici pour souffrir »* ([13MP](#)) ([14RD](#))

Tout ceci est parfaitement clair. Par tous les moyens, par la prière, par l'abêtissement, et, si l'occasion se présente, par le plomb, la classe dirigeante, dont les meilleurs serviteurs sont généralement des parvenus issus du peuple et honteux de leurs origines, entend maintenir, coûte que coûte, ses privilèges. Avec une suffisance incommensurable, ces artisans de l'histoire, attachés à leurs prérogatives et à leur supériorité provisoire, décrètent solennellement que la misère humaine n'aura pas de fin ici-bas, que l'ignorance est un bienfait pour les pauvres, que la résignation est le devoir sacré. Suivant l'expression de Georges Renard, ils prétendent *« murer la classe pauvre dans sa condition et apposer sur l'issue interdite le sceau de la religion »*.

Lisons maintenant le règlement type du 27 août 1851 pour comprendre ce qu'ils entendent par éducation :

*« Art. I. - Le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément dans leurs âmes le sentiment de leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parents, envers les autres hommes et envers eux-mêmes. »*

*Art. II. - Il doit instruire par ses exemples comme par ses leçons. Il ne se bornera donc pas à recommander et à faire accomplir les devoirs que la religion prescrit, il ne manquera pas de les accomplir lui-même... »*

*Et les articles nombreux de ce règlement-type prévoient minutieusement le détail des prières, au début et à la fin de chaque classe, des offices du dimanche, des fêtes religieuses, des premières communions, de l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte.*

*« Un Christ sera placé dans la classe, en vue des enfants. »*

C'est au nom de cette législation que l'enseignement fut donné entre 1850 et 1880. Sauf la courte période de la Commune, les textes et l'inspiration demeurèrent, à travers les changements de régime, le Coup d'Etat et la guerre, comme le symbole de la volonté de domination de la classe capitaliste. Il y a là un phénomène suffisamment caractérisé pour étayer notre thèse sur des faits et des documents irréfutables. L'Eglise n'effacera jamais à nos yeux cette volonté systématique de servir le puissant contre le faible, le riche contre le pauvre, le régime économique dont elle profite, contre la classe opprimée qui en souffre.

Pour remettre sous les yeux de nos modernes tartufes quelques-uns des souvenirs inoubliables du temps de leur puissance dictatoriale, relisons entre autres, des extraits du règlement imposé aux élèves de l'Ecole Normale de jeunes filles de Lons-le Saulnier en usage en 1880, (Chaque année les élèves sortantes devaient le savoir par cœur et jurer de l'appliquer intégralement au cours de leur carrière). (Notez bien qu'il s'agit d'une Ecole Normale de l'Etat).

*« Article 11. A chaque heure de la journée je ferai une courte prière avec mes enfants, je prierai le Sacré-Cœur de Jésus de me conserver toujours en grande pureté d'intention. »*

*Article 16. - Je réciterai chaque jour une dizaine de chapelets avec mes enfants; deux fois la semaine il se dira en entier. Je le réciterai moi-même chaque jour. Tous les premiers samedis du mois, je ferai avec mes enfants une petite consécration au Cœur de Marie.*

*Article 23. - Chaque année je ferai le mois de Saint Joseph, de la Sainte Vierge et du Sacré-Cœur avec mes enfants afin de leur inspirer une grande dévotion pour ces saintes pratiques.*

*Je me préparerai avec mes enfants à la fête de Sainte Anne par une neuvaine et, le jour de la fête ou dans l'octave, je ferai dire une messe à leur intention.*

*Chapitre II. - Article premier. - Je verrai toujours dans M. le Curé le représentant de Notre Seigneur. J'aurai en lui une grande confiance et je suivrai docilement ses avis.*

*Article 3. – « Je ne ferai aucune démarche, aucune visite, je ne sortirai pas au village sans la permission de M. le Curé... »*

Relisons aussi la page de Flaubert, dramatique dans son laconisme : Bernard et Pécuchet, deux comptables, vont rendre visite à l'instituteur du village, Petit.

*« Sur le seuil, la robe noire du curé parut. Ayant salué vivement la compagnie, il aborda l'instituteur et lui dit presque à voix basse :*

*- Notre affaire de saint Joseph, où est-elle ?*

*- Ils n'ont rien donné, reprit le maître d'école.*

*- C'est de votre faute !*

*- J'ai fait ce que j'ai pu.*

*- Ah ! vraiment ? »*

*Bouvard et Pécuchet se levèrent par discrétion. Petit les fit se rasseoir, et s'adressant au curé*

*« - Est-ce tout ? »*

*L'abbé Jeufrey hésita ; puis avec un sourire qui tempérerait la réprimande*

*« On trouve que vous négligez un peu l'histoire sainte.*

*- Oh ! l'histoire sainte ! reprit Bouvard.*

*- Que lui reprochez-vous, Monsieur ?*

*- Moi, rien. Seulement il y a peut-être des choses plus utiles que l'aventure de Jonas et les rois d'Israël !*

*- Libre à vous, répliqua sèchement le prêtre. Et sans souci des étrangers, ou à cause d'eux :*

*L'heure du catéchisme est trop courte ! »*

*Petit leva les épaules.*

*« Faites attention, vous perdrez vos pensionnaires. »*

*Les dix francs par mois de ces élèves étaient le meilleur de sa place.. Mais la soutane l'exaspérait.*

*« Tant pis ! Vengez-vous !*

*- Un homme de mon caractère ne se venge pas, dit le prêtre sans s'émouvoir. Seulement je vous rappelle que la loi du 15 mars nous attribue la surveillance de l'instruction primaire.*

*- Eh ! je le sais bien, s'écria l'instituteur. Elle appartient aussi aux colonels de gendarmerie ! Pourquoi pas au garde champêtre ? Ce serait complet. »*

Et il s'affaissa sur lui-même, mordant son poing, retenant sa colère, suffoqué par le sentiment de son impuissance. L'ecclésiastique le toucha légèrement sur l'épaule.

*« - Je n'ai pas voulu vous affliger, mon ami, calmez-vous, un peu de raison ! Voilà Pâques bientôt. J'espère que vous donnerez l'exemple en communiant avec les autres.*

*- Ah ! c'est trop fort ! moi, moi, me soumettre à de pareilles bêtises. »*

*Devant ce blasphème, le curé pâlit. Ses prunelles fulgurèrent, sa mâchoire tremblait.*

*« - Taisez-vous, malheureux ! Taisez-vous ! Et c'est sa femme qui soigne les linges d'église !*

*- Eh bien ! quoi ? Qu'a-t-elle fait ?*

*- Elle manque toujours la messe, comme vous, d'ailleurs !*

*- Eh ! on ne renvoie pas un instituteur pour ça.*

*- On peut le déplacer. »*

Le prêtre ne parla plus, il était au fond de la pièce, dans l'ombre. Petit, la tête sur la poitrine, songeait.

Ils arriveraient à l'autre bout de la France, leur dernier sou mangé par le voyage, et ils retrouveraient là-bas, sous des noms différents, le même curé, le même recteur, le même préfet : tous, jusqu'au ministre, étaient comme des anneaux de sa chaîne accablante ! Il avait reçu déjà un avertissement ; d'autres viendraient. Ensuite ? et dans une sorte d'hallucination, il se vit marchant sur une grande route, un sac au dos, ceux qu'il aimait près de lui, la main tendue vers une chaise de Poste

A ce moment-là sa femme, dans la cuisine, fut prise d'une quinte de toux ; le nouveau-né se mit à vagir et le marmot pleurait : « Pauvres enfants » dit le prêtre d'une voix douce.

Le père alors éclata en sanglots.

*« - Oui, oui, tout ce qu'on voudra !*

*- J'y compte a, reprit le curé.*

*Et ayant fait la révérence*

*Messieurs, bien le bonsoir... »*

Enfin constatons qu'à la même époque, la même classe capitaliste installée dans un pays voisin, conçoit l'éducation sur le même type et avec les mêmes bases :

Voici le plan suivi par la Thomasschule (une des plus anciennes écoles secondaires de Leipzig).

*« Dans les trois classes inférieures on développe la foi, on s'adresse à la crédulité naïve, on forme des habitudes avant de les justifier : la morale ne se distingue pas des histoires bibliques, des légendes chrétiennes, des images où elle est comme sensible ; les préceptes sont des exemples, le devoir se ramène à l'amour et à l'initiation de Jésus. Durant les cinq années suivantes, on étudie l'histoire du christianisme; dans l'ancien Testament, ce qui le prépare et l'annonce ; dans le nouveau, ses origines, ses débuts, ses progrès, puis la formation du dogme, la constitution de l'Eglise et, par là, on substitue à la foi naïve une croyance raisonnée déjà puisqu'elle cherche sa justification dans les faits. C'est là quelque chose d'extérieur encore : pendant la dernière année que l'écolier passe au gymnase, on*

*l'initie à la théorie de la foi dans l'Eglise chrétienne »... L'enseignement religieux n'est pas un semblant, une concession à des préjugés qu'on ménage, il n'est pas libre, il EST OBLIGATOIRE, il est l'éducation morale que l'Etat se reconnaît le droit et le devoir de donner. L'enfant non baptisé est instruit d'office dans la religion de ses parents [\(15MP\)](#).*

Ainsi, lorsque la classe dirigeante confie aux cléricaux le soin de défendre l'ordre social, c'est au cri de « *liberté de l'enseignement* » que l'adversaire de toutes les libertés s'introduit dans la maison universitaire. Mais cette duplicité ne trompe que ceux qui le veulent bien puisque derrière le masque de cette « liberté » quel que soit le lieu et quelle que soit l'époque, l'Eglise organise en fait son monopole, son hégémonie, sa dictature sur les jeunes générations.

Survienne un changement dans la législation qui oblige à desserrer son étreinte... alors on l'entend crier à la persécution, revendiquer sa chère « *liberté de l'enseignement* » et rappeler à la classe bourgeoise oublieuse, les services rendus à la conservation sociale ; tel est le sens de cette déclaration entre tant d'autres

*« Si nous avons un jour arraché aux mains d'une assemblée surprise de sa propre audace les suffrages qui consacraient une de ces libertés essentielles, primordiales, dont la défense nous réunit en ce moment, c'est que ses mains tremblaient encore au poignant souvenir des périls courus la veille par la société française ébranlée dans ses assises fondamentales » [\(16MP\)](#).*

Nous allons voir maintenant comment en dépit de ses sauveteurs cléricaux « la société française » est de nouveau « *ébranlée* », c'est-à-dire comment en dernière analyse, alors que la classe dominante croit avoir, par la terreur ou l'habileté, supprimé la lutte de classes, celle-ci jaillit violemment, avec une force irrésistible des profondeurs de cette société.

## **Notes :**

(1RD) Lazare Hippolyte Carnot, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 6 avril 1801 et mort à Paris le 16 mars 1888.

Ministre de l'Instruction publique en 1848, Carnot fonda l'École d'administration destinée à préparer les administrateurs gouvernementaux ; elle fut de courte durée mais l'idée en fut reprise pour l'École nationale d'administration. Il accrut les salaires des professeurs des écoles, auxquels il demandait « d'enseigner aux enfants les vertus de la République démocratique. » Il était par ailleurs franc-maçon et avait été initié dans la loge Les Incorruptibles en 1840. Son projet de loi le plus célèbre fut soumis à l'Assemblée le 30 juin 1848. Le bonapartisme et la loi Falloux de 1850 l'emportant sur la République, plusieurs de ses propositions furent néanmoins reprises postérieurement, notamment par Ferry en 1880. Le premier, il rendait obligatoire et gratuite l'instruction primaire pour les deux sexes « de sorte que les citoyens puissent correctement exercer le suffrage universel et supprimer les distinctions entre riches et dans les établissements publics. » Les professeurs recevraient trois ans de formation dans une école normale gratuite mais, en contrepartie, seraient obligés d'enseigner pendant dix ans, avec un salaire minimum garanti de 600 à 1 200 francs pour les hommes et de 500 à 1 000 francs pour des femmes.

En dépit des revendications du corps enseignant décidé « à dispenser un catéchisme républicain », le projet de Carnot refusait d'étendre le monopole d'État et incluait même une disposition garantissant la revendication cléricale de liberté de l'enseignement. Défait aux sénatoriales de 1849, Carnot

regagna son siège dans une élection partielle en 1850 et fut l'un des députés qui s'opposa au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851. Il démissionna après avoir refusé le serment de fidélité à Louis-Napoléon. De nouveau sénateur en 1875, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1881.

(2MP) Le philosophe Ch. Renouvier avait rédigé pour le ministère un Manuel républicain de l'homme et du citoyen imprégné d'idées socialiste.

(3RD) Henri Alexandre Wallon, né à Valenciennes le 23 décembre 1812 et mort à Paris le 13 novembre 1904, est un historien et homme politique français. Ne pas le confondre avec Henri Wallon, son petit-fils, militant SFIO puis du PCF en 1942, co-auteur du célèbre plan Langevin-Wallon pour l'éducation. Le grand père était député monarchiste et fut rendu célèbre pour avoir été à l'origine des lois constitutionnelles de 1875, qui marquent la fondation de la Troisième République, mais aussi pour son antisocialisme virulent, dont Marceau nous donne ici un aperçu. Devenu ministre de l'Instruction publique en 1876, ses conceptions étant en la matière très en retrait par rapport à la majorité républicaine de la chambre, il dut se retirer.

(4MP) F. Engels.

(5MP) Et sur l'Alsace pendant soixante-dix ans, puis qu'elle n'est pas encore abrogée dans les provinces recouvrées!

(6RD) Edgar Quinet (1803-1875) écrivain et républicain radicalisé. Participe à la campagne des banquets mais n'approuve pas l'insurrection. Exilé, il combattra aux côtés de Victor Hugo contre le bonapartisme et Jules Michelet (1798- 1874)

(7RD) Francisque Sarcey, né à Dourdan le 8 octobre 1827 et mort à Paris le 16 mai 1899, est un critique dramatique et journaliste français. Pendant la Commune, il publie une brochure hebdomadaire, Le Drapeau tricolore. Il y écrit une série d'articles anti-communards dans lesquels il se résout à ce qu'on doit fusiller « 80 000 gredins » pour sauver l'ordre bourgeois et républicain, s'en prend violemment à Jules Vallès, « rongé de ce double cancer de la haine et de la fainéantise », et même à Victor Hugo, « le manitou de la Commune ». (8MP) Loi du 15 juin 1854.

(9MP) CL Seignolus, Histoire de France contemporaine, t. VI, p. 148. Additif RD Voir Sarkozy au Latran

(10MP) Cette phrase de Montalembert souligne bien l'état d'esprit régnant. On en trouve plusieurs fois la contrepartie dans Proudhon : « *Entre l'Eglise et la société moderne, c'est une guerre à mort... Il faut que l'Eglise s'y résigne, l'oeuvre suprême de la législation au XIXème siècle, c'est de l'abroger.* » (De la Justice...)

(11MP) Cf. le Mémoire sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement soumis à N. T. S. P. le Pape et à Mgrs les évêques.

(12MP) Mgr Dupanloup, article du 13 novembre 1849 dans l'Ami de la Religion. (Il explique les avantages de la loi à certains ultramontains qui la trouvaient encore trop modérée à leur gré!)

additif RD : Monseigneur Félix Antoine Philibert Dupanloup était un théologien enseignant, journaliste, prélat et homme politique français (1802-1878). A partir de 1844, il est l'un des plus actifs défenseurs de la liberté de l'enseignement aux côtés de Charles de Montalembert. Pour mener ce

combat, il quitte ses fonctions au séminaire en 1845 et l'archevêque de Paris, Mgr Affre, le nomme chanoine de Notre-Dame. En 1848, il fait partie de la commission extra-parlementaire présidée par Adolphe Thiers qui élabore le texte qui deviendra la loi Falloux du 15 mars 1850.

(13MP) Les travaux de la commission ne devaient pas être publiés. Thiers s'y était opposé, « *chacun s'étant exprimé avec la plus entière franchise* ». Mais on les connaît en partie par Maître René Houssez, notaire à Provins, fils du secrétaire de la commission. Soulignons une fois encore que la lutte entre la bourgeoisie et les cléricaux était très ardente quelques années plus tôt. Cf. : la violence de Montalembert, de Veillot, de Dupanloup, de Mgr Parisis, du P. de Pavignon, les condamnations de l'abbé Combrelot, de l'Univers, etc... (1843-45).

(14RD) Ajouter une référence à la grande voix de Victor Hugo qui dans un discours parlementaire de haute tenue épingle la réaction cléricale « *Ah! nous vous connaissons! nous connaissons le parti cléricale. C'est un vieux parti qui a des états de service.. C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie... C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux états merveilleux, l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au delà du missel et qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso... Il s'est opposé à tout... C'est lui qui a fait battre de verges Prinelli pour avoir dit que les étoiles ne tomberaient pas. C'est lui qui a appliqué Campanella vingt-sept fois à la question pour avoir affirmé que le nombre des mondes était infini et entrevu le secret de la création. C'est lui qui a persécuté Harvey pour avoir prouvé que le sang circulait. De par Josué, il a enfermé Galilée; de par saint Paul, il a emprisonné Christophe Colomb. ... Découvrir la loi du ciel, c'était une impiété ; trouver un monde, c'était une hérésie. C'est lui qui a anathématisé Pascal au nom de la religion, Montaigne au nom de la morale, Molière au nom de la morale et de la religion. Oh ! oui, certes, qui que vous soyez, qui vous appelez le parti catholique et qui êtes le parti cléricale, nous vous connaissons. Voilà longtemps déjà que la conscience humaine se révolte contre vous et vous demande : Qu'est-ce que vous me voulez ? Voilà longtemps déjà que vous essayez de mettre un bâillon à l'esprit humain. (Acclamations à gauche.)*

*Et vous voulez être les maîtres de l'enseignement ! Et il n'y a pas un poète, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur, que vous acceptiez ! Et tout ce qui a été écrit, trouvé, rêvé, déduit, illuminé, imaginé, inventé par les génies, le trésor de la civilisation, l'héritage séculaire des générations, le patrimoine commun des intelligences, vous le rejetez! Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux, à votre discrétion, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures! (Oui ! oui !) Convenez-en! (Mouvement prolongé.)* »

(15MP) Enquête de 1881 sur la propédeutique philosophique. Conférence des directeurs de gymnase (lycées) de la province du Rhin. Cf. Séailles, Conf. Fac. Lettres Paris.

(16MP) Henri Beaune, Congrès de la liberté de l'enseignement. Lyon, 1899. Cf. également le Dictionnaire pédagogique de F. Buisson, art. Liberté : « *Il est donc non seulement légitime mais nécessaire que l'Etat intervienne pour s'assurer que celui qui réclame la liberté de l'enseignement n'a pas tout simplement l'intention d'exploiter l'enfant avec le concours de l'indifférence ou de l'ignorance des familles.*

*Sous les apparences de la liberté, il s'agissait essentiellement du pouvoir. Ce qu'on se disputait, ce n'était pas le droit d'enseigner, c'était une forte organisation permettant de s'emparer à peu près entièrement de l'instruction de la jeunesse à tous les degrés. »*